

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Ré

Mo h



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

1 3 JUIN 2019

DU BRABANT WALLON Greffe

N° d'entreprise : 408.097,311

Dénomination

(en entier): Amicale du Personnel d'ArjoWiggins Belgium SA

(en abrégé) :

Forme juridique: ASBL

Siège: Place des Déportés, 12

1400 Nivelles

Objet de l'acte: Dissolution volontaire de l'ASBL

Lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2019, compte tenu de la faillite de Virginal Paper prononcée ce 6 mai par le Tribunal de l'Entreprise de Nivelies, il a été décidé de dissoudre volontairement l'ASBL

Virginal, le 10 mai 2019

Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 10 mai 2019

1.Dissolution de l'asbl

Compte tenu de la reprise des activités d'Arjo Wigigns Belgium SA par l'entreprise Idempapers en date du 1er octobre 2009, l'asbl « Amicale du Personnel d'ArjoWigigns Belgium SA » est devenue « Amicale du Personnel d'Idempapers SA », sans modification au Moniteur.

Compte tenu de la faillite d'Idempapers prononcée le 1er juin 2017 par le Tribunal de Commerce de Nivelles, les activités traditionnellement organisées par l'asbl ont été annulées.

Lors de la création de l'entreprise Virginal Paper SA, le montant encore sur le compte bancaire a permis d'offrir un colis de Noël aux membres du Personnel.

Compte tenu de la faillite de Virginal Paper prononcée ce 6 mai par le Tribunal de l'Entreprise de Nivelles, il a été décidé de dissoudre l'asbl.

Démission des administrateurs

Les deux administrateurs encore en fonction démissionnent :

Monsieur Jean Bernard : Président Monsieur Christian de Raedt : trésorier

3. Affectation de l'actif restant

Conformément aux statuts de l'asbl, en cas de dissolution, les actifs restants, soit 1137.83 € doivent être versés à une œuvre sociale.

Celle retenue est une asbl : La Maisonnée, rue Toûne 6, à 1461 Haut-Ittre

N° entreprise 0411.081.941

Jean Bernard Administrateur – Président

Christian de Raedt Administrateur - Trésorier.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature